

🕒 Durée

Une demi-journée, **3h30**

📅 Dates, lieux

Consultez notre site web

👤 Public visé

- Responsable et agent techniques des EHPAD, des établissements de santé, des stations thermales, des stations vitiviniholes, des campings
- Plombiers
- Chauffagistes

👥 Nombre de stagiaires

5 stagiaires minimum

🎓 Aucun prérequis nécessaire

🔍 Recherche de l'adéquation besoins du stagiaire/formation

Un questionnaire est envoyé au stagiaire avant la formation pour connaître ses besoins et ses spécificités

📝 Évaluations des connaissances acquises

- Évaluation des connaissances en début de formation
- Évaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

📄 Validation de la formation

Remise d'une attestation de formation

📚 Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et des vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation « clients »
- Échanges dynamiques entre participants et le formateur

👤 Intervenants

Experts et formateurs consultants métiers

♿ Accessibilité

La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation. Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mis à disposition



Objectifs

- + Informer le professionnel sur ses obligations réglementaires relatives à la qualité de l'eau chaude sanitaire fournie
- + Sensibiliser au risque légionelles et biofilms
- + Former à la réalisation des prélèvements d'échantillons en vue d'analyses légionelles

📖 Contenu

Réglementation en vigueur sur les légionelles dans les eaux chaudes sanitaires

Risques, conséquences et gestion de la présence de légionelles

- La présence de légionelles et les conséquences sur la santé
- Les biofilms : définition, rôle dans la difficulté, l'éradication des légionelles

La réalisation des analyses suivant la norme NFT 90-431 de novembre 2017

La réalisation des prélèvements

- Définition de la stratégie d'échantillonnage
- Matériel nécessaire
- Présentation de l'instruction de prélèvement en vigueur au laboratoire

Base documentaire

- Arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Circulaire N° DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010 relative aux missions des agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire
- Circulaire N° DGS/ SD7A/SD5C-DHOS/E4 n° 2002/243 du 22 avril 2002 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé
- Norme FD T 90-552, FD T 90-520

💰 Tarifs

• Tarifs public et financement OPCO

- coût inter : **250,00 €/stagiaire (3h30)** / Taux horaire : 71,42 €
- coût intra : sur demande de devis

• Tarif Pôle Emploi

- coût inter : **250,00 €/stagiaire (3h30)** / Taux horaire : 71,42 €

Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)